

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 69 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

De quelques mendiants

Dans les années cinquante, il n'y avait guère de mendiants à Lausanne. Je ne me rappelle qu'un violoniste des rues qui jouait à Saint-François, devant la maison Bonnard. Je ne saurais dire s'il jouait bien ou mal. Chaque fois que nous passions, ma mère me donnait vingt centimes que je versais dans une petite boîte ronde montée sur un pied métallique. Sa silhouette trapue, son veston de velours noir, ses yeux fermés, sa lippe inférieure proéminente et son menton dissymétrique faisaient partie du décor. Maint parent le soupçonnait d'être «plus riche que nous».

Ce symbole d'une société si intégrative qu'elle avait une place même pour ses *losers* s'appelait Favre, à ce que certains croient se rappeler. Il a disparu depuis longtemps, remplacé progressivement par une vague de mendicité anonyme et vagabonde, phénomène de décomposition sociale qu'on croyait à l'époque réservé à l'étranger.

Des jeunes gens vous accostent pour vous demander de quoi «boire un café», «prendre le train» ou «dormir à la Marmotte». Que faire? Les quatre sous rituels de Favre ne sont plus de mise. Faut-il donner, avec tous les risques de se faire berner? Ne pas donner en se disant tout au long du chemin qu'il l'aurait peut-être fallu? Ou ne pas donner tout en s'indignant suffisamment contre l'incurie des pouvoirs publics pour se sentir délié de toute obligation? Se dédouaner en affirmant *in petto* que «je ne donne jamais rien, pour des motifs philosophiques»? Quoi qu'on fasse, on est insatisfait.

Peut-être cette insatisfaction est-elle encore le sentiment le plus juste. Acceptons-la comme on accepte ses petites infirmités personnelles, plutôt que de l'évacuer confortablement par un jugement définitif – «tous des flemmards!» – ou par la banalisation – «c'est son choix». Acceptons donc qu'une demoiselle nous dise: «On vient de voler mon sac avec tout mon argent, vous pourriez me dépanner?» Il y a des modes, très fugaces, dans la mendicité.

Le coup du sac volé est tout récent, du moins en ce qui me concerne.

Tard le soir, une toute jeune femme demande une aide à un passant. Il refuse, elle éclate en sanglots déchirants: «C'est toujours comme ça, j'ai pas de chance...». Votre petit cœur fond et vous lui remettez quelque monnaie. Vous êtes content de vous: un vrai chevalier blanc au secours de la jeunesse meurtrie! Patatras! deux jours après, vous avisez une autre jeune fille qui joue la même scène au mot près. Le chevalier est blanc de colère, blanc de la farine dans laquelle on l'a roulé.

Il n'y a pas que des jeunes. Je pense à cette dame échevelée et hagarde qui erre avec ses sacs de vieux journaux et vous demande de lui «prêter» deux francs («je vous les rends cet après-midi à quinze heures au même endroit»), ou à la trentenaire au visage aussi buriné que celui d'un vieux chef indien dessiné par Derib, ou encore au sourd-muet des Carpates avec sa pipe à la José Bové et les petites babioles qu'il pose sur la table des consommateurs dans les restaurants.

Et puis il y a ceux qui s'installent pour faire la manche. Un Brésilien, infirme et habile, jongle avec un ballon de football et ses deux cannes anglaises. Un jeune homme assis sur l'un ou l'autre seuil de maison tient une pancarte «J'ai faim». Il inspire la pitié. Et puis, on le revoit trois mois après, derrière le même panneau, pas moins joufflu, et toujours aussi affamé. On se prend alors à caresser des pensées extrêmement réactionnaires.

Il y a les musiciens, je veux dire des vrais musiciens. Il y a deux ans, on dégustait un harpiste dont les notes perlées enchantaient littéralement les rues; un guitariste, aussi, au vaste répertoire. On ne les entend plus; je pense et j'espère qu'ils ont trouvé un travail en rapport avec leur talent. Un accordéoniste passe de temps en temps, qui tire de son instrument les sons formidables d'un orgue. Quand il attaque la *Toccata et fugue* en ré mineur, le quartier tremble sur ses bases. Ces gens-là embellissent la cité. Ce sont des artistes plus que des mendiants. L'argent qu'on leur donne correspond à une prestation réelle, ce n'est pas une aumône mais une petite tranche d'un salaire mérité.

Il y a aussi les inclassables, comme cet homme entre deux âges qui jouait sur une batterie de deux cents trente-cinq récipiens de verre plus ou moins remplis, installés sur un complexe appareil de planches et de poutres: un orchestre à lui tout seul. Après un numéro hallucinant exécuté au haut de la rue du Grand-Saint-Jean, je l'ai vu recevoir une *standing* (évidemment, dans la rue!) *ovation* des soixante ou septante personnes qui s'étaient agglutinées, bouche ouverte, autour de lui. Je pense encore à cette vieille dame digne qui sifflait avec la langue et le palais, presque sans ouvrir la bouche. Elle interprétait des vieux cantiques et des standards d'autrefois, «La colline

aux oiseaux» ou «Le clocher de mon village». Elle a disparu.

Et puis, il y a les mendiants non-musiciens, ce qui ne serait pas répréhensible s'ils ne s'obstinaient à faire de la musique. Il paraît qu'ils doivent subir un examen pour avoir le droit de se répandre dans les rues. Bon, ce qui est sûr, c'est qu'il ne le passent pas au Conservatoire! Ils n'ont jamais appris à jouer, ils n'ont pas de talent et s'acharnent à nous le démontrer (fausse) note après (fausse) note, tel ce «joueur» de clarinette qui massacre depuis plusieurs années la première moitié d'*O sole mio*. En général, il s'installe sous mes fenêtres en fin de matinée et m'empêche de bien travailler. Je ne lui donne jamais rien. Comprenez que je lui donne positivement *rien*, passant devant lui avec un sentiment de satisfaction vengeresse.

A propos, ce violoniste exécrationnel qu'exécutait, au sens strict du mot, des partitions heureusement non identifiables... il a fallu que j'écrive cet article pour me rendre compte que je ne l'ai pas entendu depuis des mois! C'est toujours ainsi, l'homme s'habitue au bonheur. Le silence si désirable engendré par son absence me cause infiniment moins de satisfaction que sa présence cacophonique ne suscitait en moi de pulsions meurtrières.

Même chez les non-musiciens, certains jouent encore moins bien que d'autres. De l'Est, il nous en est récemment arrivés qui ne connaissent même pas l'existence de la musique. Ils s'assoient dans un coin et soufflent, chicotent ou tapotent aléatoirement dans ou sur leur instrument. Musicalement, ils sont tous incroyablement nuls, mais disent «bonjour» très gentiment, sourient et quêtent votre regard en inclinant la tête.

Ils sont organisés. Ils se plient au règlement communal, et limitent leur récital à une demi-heure... mais n'arrêtent pas le carnage pour autant. Ils se déplacent simplement un peu plus loin pour une autre demi-heure, et la place qu'ils viennent d'abandonner est immédiatement reprise par un compère. Mon sentiment est qu'ils sont amenés chaque matin en minibus par un chef de bande qui relève les compteurs le soir et les ramène à leur taudis en ne leur abandonnant que le minimum survival.

L'un de ces non-musiciens extrêmes mérite une mention particulière. Vous le reconnaîtrez à ceci qu'au moment où vous arrivez, il ne joue pas. Il manipule son violon dans tous les sens. Il tourne une cheville d'un côté, puis de l'autre, très concentré. Il approche gravement son oreille de la caisse de résonance, éloigne l'instrument et le tient à bout de bras avec un regard spectaculairement inquiet. Puis il se rassérène et se met à le lustrer, avec un soin non moins théâtral, au moyen d'un vieux chiffon... La représentation, indéfiniment extensible, dure le temps que vous soyez hors d'atteinte sonore ou visuelle. La vérité est qu'il ne joue jamais! Jamais une seule note! C'est

une circonstance atténuante majeure qui justifie une obole.

Peut-être est-ce lié à la décision de Genève d'interdire la mendicité, mais à Lausanne, les non-musiciens sont chaque semaine plus nombreux. Plus nombreux et moins harmonieux: on est à la limite de la mendicité toute nue, sans musique, sans pancarte, sans «bonjour», sans regard, telle que je l'ai rencontrée au haut du Petit-Chêne: un homme dans la trentaine, physiquement bien portant, à genoux, l'œil vide et la main tendue. Cette installation dans la mendicité ordinaire et durable inspire plus d'incompréhension vaguement répulsive que de pitié.

Enfin, il y a la contrainte et l'exploitation pure et simple. Au bout de la passerelle du Flon direction Montbenon, on voit souvent un adolescent assis par terre toute la journée, et qui se balance d'avant en arrière avec l'harmonica de rigueur. Il n'a pas l'air d'un demeuré. Il devrait être à l'école ou apprendre un métier. S'il est mendiant à quinze ans, que fera-t-il à quarante? Ses parents auraient des comptes à rendre. A l'autre extrême des âges, on a vu durant une ou deux semaines une très vieille femme accroupie par terre, presque prosternée, avec une petite boîte devant elle. On ne distinguait pas son visage, qui touchait presque le sol, ni ses mains, qui étaient sous elle: un pauvre tas de chiffons au milieu du chemin, d'où s'échappaient quelques couinements musicaux. Elle ne sévit plus depuis quelques jours. J'aimerais apprendre que c'est parce qu'on a appréhendé le maquereau qui la déchargeait chaque matin et venait la récupérer le soir, spéculant salement sur la mauvaise conscience des gens ordinaires.

OLIVIER DELACRÉTAZ

La naturalisation est une décision politique

Les partisans de l'initiative «Pour des naturalisations démocratiques» estiment que la naturalisation est et doit rester un acte politique et pas seulement une formalité administrative, comme le prétend la gauche. Nous souscrivons entièrement à cette affirmation. La naturalisation ne serait un acte administratif que si tout les pays du monde n'étaient plus que les régions d'un Etat universel. Ce n'est pas encore le cas!

Néanmoins, l'initiative n'est pas acceptable pour les Vaudois. En effet, c'est précisément parce que la naturalisation est politique que la décision doit émaner du canton et non des communes!

L'initiative néglige la diversité propre au fédéralisme en prétendant imposer à tous les cantons une approche uniforme de la compétence en matière de naturalisation. Les fédéralistes voteront NON.

D.

Votations fédérales du 1^{er} juin

NON

à l'initiative populaire
«Pour des naturalisations
démocratiques»

OUI

à l'initiative populaire
«Souveraineté du peuple sans
propagande gouvernementale»

NON

à l'article constitutionnel
«Qualité et efficacité
économique
dans l'assurance-maladie»

Victor Desarzens

Un livre

Antonin Scherrer rend hommage à Victor Desarzens¹ à l'occasion du centième anniversaire de la naissance du chef d'orchestre (1908-1986). Ainsi, après l'excellente biographie de Jacques-Michel Pittier, parue en 1992 pour le cinquantième anniversaire de l'OCL², Antonin Scherrer signe à son tour un livre dense et émouvant, digne de celui qu'il veut honorer.

Nous connaissons et apprécions la plume déliée et alerte d'Antonin Scherrer au service d'une vive intelligence. Ici, notre auteur n'a pas craint de s'attaquer à une tâche difficile – la mise en lumière d'un être hors des normes habituelles. Il y fallait du courage, de l'indépendance d'esprit et une vision claire de la situation musicale de l'époque. Toutes qualités réunies, qui expliquent la parfaite réussite de l'ouvrage.

D'où vient la difficulté de cette tâche? De plusieurs raisons, très diverses. Au cœur de l'aventure, il y a tout d'abord la sensibilité musicale extrême, voire exacerbée, de Desarzens, jointe à une personnalité des plus complexes. Un trait de sa nature qui ne le quittera jamais, car il est sa composante essentielle, à la fois sa force et sa faiblesse, ce qu'Antonin Scherrer exprime sans détours.

Or cet homme a osé prendre les risques d'une folle entreprise, celle de créer un orchestre en 1942, en pleine guerre, à soixante kilomètres de l'Orchestre de la Suisse Romande situé, lui, à Genève, chose à peine croyable aujourd'hui. Ce faisant, il assumait un acte d'indépendance, face à Ernest Ansermet, la figure tutélaire, le père, qu'il fallait à la fois révéler et craindre, sans imaginer qu'Ansermet, loin de le repousser, l'en-

couragerait – comme le montrent si bien ces lignes de Bertil Galland à Victor Desarzens: «Vous êtes demeurés en parfaite intelligence, non des intimes sans doute, mais deux musiciens que liait une fidèle estime.»

Et par dessus tout, il y a cette relation si intense entre Desarzens et la musique, une sorte d'ascèse, une recherche constante, un approfondissement du sens le plus caché, qui n'est pas très éloignée d'une démarche spirituelle, celle-là même qu'il a véhémentement poursuivie à la fin de son existence. On comprend que des personnalités comme le compositeur Frank Martin ou le mécène Werner Reinhart, sensibles à la dimension d'une telle exigence artistique, lui aient offert, le premier son amitié et sa confiance de créateur, le second, avec une générosité sans égale, les clés d'une collaboration de premier plan avec l'Orchestre de Winterthour. Avec raison, Antonin Scherrer a senti l'importance de semblables relations pour l'équilibre personnel de Desarzens.

Mais il faut se demander ici, une fois de plus, ce qui explique cette vocation profonde et très originale, propre aux deux chefs vaudois que sont Ansermet et Desarzens, de dépasser leur statut initial de chef d'orchestre, pour aller au-delà du tribut quotidien. Car, pour tous deux, selon les propos du Chanoine Marius Pasquier, «l'œuvre musicale qui atteint la beauté vraie a une essence spirituelle, elle conduit à un état d'âme intérieur.» Cette vision éthique de la musique n'est-elle pas la conséquence la plus évidente de l'héritage de la Réforme et des traces qu'elle a laissées dans ce pays?

Antonin Scherrer n'omet pas de décrire le foyer de culture qui va se créer autour de Victor Desarzens, ses amitiés

avec d'autres artistes, des peintres en particulier. Cependant que la collaboration étroite de la Radio étant assurée, l'Orchestre de Chambre, milieu d'abord rempli sur lui-même, devient par la suite de plus en plus ouvert, pour être aujourd'hui un élément irremplaçable de notre vie musicale.

Avec vérité et lucidité, Antonin Scherrer nous rappelle ainsi ce que nous devons à la foi et au courage de cet homme. Il aurait pu citer, à son propos, cette pensée de Marc-Aurèle: «L'homme sans passion reste inférieur à lui-même. La passion le grandit, tout en le rendant plus vulnérable.»

JEAN-JACQUES RAPIN

¹ Antonin Scherrer: *Tout là-haut sur la terre, Victor Desarzens et son temps*, Editions de l'Aire, Vevey, 2008.

² Jacques-Michel Pittier: *Victor Desarzens, l'homme de musique*, Nestlé, Vevey, 1992.

Un concert

Les 28 et 29 avril derniers, l'Orchestre de Chambre de Lausanne donnait la reprise d'un concert donné en octobre 1949 par Victor Desarzens à la Maison du Peuple. Un concert comme on n'en fait plus, avec un programme qui mêlait Vivaldi, Mozart, Falla, Hindemith et Martin. Pas moins de sept solistes sous la direction de Christian Zacharias pour défendre admirablement cette réédition. Et quel boulot pour les garçons d'orchestre, qui doivent changer la disposition des pupitres à chaque œuvre! Saluons ici leur travail.

On a de la peine à imaginer à quel point la programmation était audacieuse pour l'époque: les deux pièces de la seconde partie étaient de la musique

contemporaine – vraiment contemporaine, juste sorties de la plume de compositeurs vivants. Imagine-t-on qu'on nous serve aujourd'hui du Birtwistle et du Jarrell après l'entre acte? Pourquoi pas?

Le mélange des genres (baroque, classique, contemporain) était fréquent à l'époque; en revanche, Vivaldi était encore un compositeur à découvrir dans les années quarante. Malgré la très belle édition des œuvres complètes par le grand Malipiero chez Ricordi, Vivaldi restait un musicien peu prisé hors de l'Italie, en attendant la déferlante des Musici di Roma et des Solisti Veneti, dans les décennies suivantes. Desarzens était vraiment un pionnier.

La pièce maîtresse du concert était la *Petite Symphonie concertante* pour harpe, clavecin, piano et deux orchestres à cordes, un des chefs-d'œuvre de Frank Martin. L'équilibre entre des instruments si rarement associés était pleinement réalisé et soulignait délicatement les subtils coloris d'une œuvre qui recèle beaucoup de sensualité sous les apparences d'un discours très «construit», voire austère.

Une déception: le sublime *Concerto pour clavecin et cinq instruments* de Manuel de Falla n'était pas satisfaisant. Les instrumentistes sont hors de cause, qui ont défendu avec une belle énergie cette pièce brûlante. Le clavecin, copie d'instrument ancien, était inapproprié avec sa sonorité distinguée, mais trop faible, de plus placé en retrait. Peut-être aurait-il fallu le sonoriser discrètement? Quoi qu'il en soit, ce déséquilibre compromettait l'éclat du lyrisme âpre et mystique, presque minéral, que seul le puissant Pleyel de Wanda Landowska avec son seize pieds ferrailant aurait été capable de restituer.

JEAN-BLAISE ROCHAT

La Musique à la Cour de Savoie à la fin du Moyen Age

† Jean Prahin

Pour son soixantième anniversaire, la *Revue musicale de Suisse romande* vient de publier, sous la plume du musicologue Vincent Arlettaz, une plaquette remarquable intitulée «Les Musiques de la Cour de Savoie». Le propos de l'auteur est en réalité plus large que ne l'indique ce titre: il situe en effet cette musique de cour à la fois dans l'histoire politique et culturelle de la Maison de Savoie, d'où les deux premiers chapitres intitulés «Une histoire brève de l'Etat savoyard» et «La Savoie dans l'histoire de l'art», l'un et l'autre jusqu'au XVI^e siècle. Si l'apport culturel et artistique de la Savoie est assez modeste – si ce n'est précisément dans le domaine musical –, comparé notamment à celui du duché voisin de Bourgogne, c'est l'occasion pour l'auteur de rappeler quelques chefs-d'œuvre savoyards, notamment la Sainte-Chapelle de Chambéry, l'Eglise de Brou, les enluminures des livres d'heures du duc Louis de Savoie et du duc de Berry, achevé en Savoie, la poésie d'Othon de Grandson et de Martin le Franc, prévôt de Lausanne, le *Champion des dames*. Même si elle n'apporte pas d'éléments nouveaux, cette première partie n'en a pas moins un pouvoir évocateur qui ne saurait laisser les Vaudois indifférents.

Le chapitre suivant, consacré à la Musique des origines au XV^e siècle, fait largement appel à l'imagination faute de documentation. Tel est notamment le cas du rôle des troubadours à l'occasion du mariage, en 1219, de Béatrice de Savoie, sœur de Pierre, avec Raymond Bérenger, comte de Provence. Quelques musiciens et instruments de musique apparaissent dans les comptes et il faut attendre le milieu du siècle pour reconstituer une modeste chapelle comtale de six ou sept

chanteurs. C'est à partir du XV^e siècle, plus particulièrement du mariage de Louis de Savoie avec Anne de Chypre, que la musique va prendre son plein essor à la Cour de Savoie et faire de Chambéry un haut-lieu de la musique vocale. En effet, pour satisfaire son fils Louis et sa capricieuse bru, épris l'un et l'autre de musique, Amédée VIII^e fait appel à Guillaume Dufay, qui vient de quitter la chapelle pontificale. On ne saurait mieux illustrer cet essor que par une enluminure du *Champion des dames* précité, représentant les deux plus célèbres musiciens de l'époque, Guillaume Dufay et Gilles Binchois, entre lesquels l'émulation était vive. Il est possible, voire probable, que cette rencontre ait eu lieu précisément à l'occasion du mariage de 1434, à Chambéry. Si l'auteur estime avoir montré, au moins depuis cette date, «la contribution de la Savoie à l'histoire de la musique occidentale», on peut se demander s'il ne s'agit pas plutôt d'une réception de celle-ci par les Savoyards, ce qui en réduit le mérite, mais non l'intérêt de cet ouvrage.

C'est à la musique vocale qu'est consacré le chapitre central de cette étude, plus précisément à l'évolution des effectifs de la chapelle ducale (quatorze à vingt chanteurs) et aux œuvres qui y sont chantées, le plain-chant subsistant à côté de la polyphonie naissante. A côté de cette chapelle ducale de Chambéry, il faut aussi mentionner celle, plus modeste, de Félix V après son élévation au pontificat par le Concile de Bâle, établie provisoirement à Lausanne (1444-1445), et les collèges des Innocents, celui de Lausanne étant attesté dès 1419, soit avant celui de Chambéry. Au XVI^e siècle, le règne du duc Charles coïncide

avec une période de déclin sur tous les plans, qui se traduira notamment par la conquête de notre pays en 1536.

Les derniers chapitres, qui font appel à des connaissances musicologiques plus profondes, sont consacrés respectivement à la carrière de quelques musiciens ayant fréquenté la cour de Savoie, dont Guillaume Dufay et Antoine Brumel, à la musique instrumentale et profane, en particulier à l'orgue attesté à la cour de Savoie dès le début du XIV^e siècle, et enfin aux répertoires et manuscrits. A côté des connaissances musicologiques de l'auteur, on doit admirer la perspicacité avec laquelle il utilise l'iconographie pour reconstituer notamment les effectifs de chanteurs et des instruments utilisés. En effet, l'ouvrage est richement illustré en couleurs, ce qui non seulement facilite, mais en agrément beaucoup la lecture. Bien plus, ce volume est accompagné d'un CD consacré à des œuvres vocales de cette époque. La parution a en outre été marquée par une manifestation au Château de Chillon, à laquelle nous n'avons malheureusement pas pu assister.

Même si l'auteur s'éloigne parfois un peu de la Cour de Savoie et si ces reconstitutions font appel à des connaissances musicologiques approfondies, cet ouvrage a le grand mérite de jeter un éclairage accessible au profane sur un aspect peu connu et attachant de la vie à la Cour de Savoie, cela durant le siècle qui a précédé la conquête de notre pays par les Bernois.

JEAN-FRANÇOIS POUDRET

«Les Musiques de la Cour de Savoie», *Revue musicale de Suisse romande*, N° 61/1, 39, Rue de la Colombière, 1926 Fully, 25.-CHF.

Le 6 avril dernier, une foule d'amis entourait Jean Prahin pour son nonantième anniversaire, à l'occasion d'un concert dans le temple de Payerne, dont les vitraux sont l'œuvre majeure du maître. *La Nation* a rendu compte de cet événement dû à l'initiative du compositeur Pierre Chatton. Vingt jours plus tard, Jean Prahin s'est éteint dans sa propriété de La Paleyre, au cœur de Lavaux. Avec lui disparaît un artiste auquel la communauté vaudoise est redevable d'un ensemble unique d'«icônes de verre» qui répandent leur lumière dans une quarantaine d'églises du canton. Son style alliant tradition et dynamisme créatif, au service d'une spiritualité profonde, a marqué l'art vaudois du vitrail pendant plus d'un demi-siècle. Sa carrière de maître-verrier s'est doublée d'un parcours pictural qui a séduit de nombreux amateurs par la sensibilité, la poésie et le métier qui caractérisent ses huiles et ses tempéras. Deux ouvrages parus en 2002 présentent l'un et l'autre volets de l'impressionnant diptyque que constitue son œuvre; ils sont disponibles auprès de l'éditrice, la Fondation Jean Prahin La Paleyre, à Chexbres. Dans les dernières années de sa vie, Jean Prahin s'est rapproché de notre mouvement, soucieux qu'il était de placer cette œuvre également sous le signe de l'attachement aux «traditions vaudoises», selon sa propre expression. Nous avons eu le plaisir de l'accueillir à nos récentes abbayes. Nous garderons fidèlement son souvenir. Nous prions Madame Prahin de croire à notre profonde sympathie.

P. R.

Le lynchage médiatique des Serbes

III. La guerre du Kosovo

Dans le précédent article, nous avons présenté le contexte historique et idéologique de la question du Kosovo et montré que, dans cette province, le racisme n'est pas le fait de l'Etat serbe mais des nationalistes albanais. Nous allons à présent nous pencher sur le conflit du Kosovo (1996-1999) et plus particulièrement sur les crimes que les Serbes sont réputés avoir commis contre les Albanais du Kosovo.

En effet, ces prétendus crimes justifient, aux yeux de l'opinion internationale, le fait que les Albanais du Kosovo rejettent tout lien avec la Serbie. En 1999 déjà, ils ont servi de justification à l'OTAN pour bombarder la Yougoslavie (en fait, la Serbie) pendant deux mois et demi.

Cependant, comme c'était déjà le cas en Bosnie (voir notre premier article), les graves accusations portées contre les Serbes au Kosovo (massacres, épuration ethnique etc.) sont démenties par des témoins non serbes présents sur place.

* * *

La tension croissante au Kosovo au cours de la première moitié des années nonante (grèves, émeutes, boycotts, etc.) débouche en 1996 sur la création de l'Armée de libération du Kosovo (UCK). Cette guérilla sécessionniste albanaise se signale par un grand nombre d'attentats aussi bien contre des Serbes que contre des Albanais loyaux envers l'Etat: en décembre 1997, l'UCK avait revendiqué la plupart des attentats terroristes (130 selon le pouvoir) commis depuis un an et demi contre les forces de l'ordre serbes et les «collabos», nous apprend le *Figaro*¹.

La répression menée par les forces de l'ordre yougoslaves et serbes contre cette guérilla est présentée dans les médias occidentaux comme une oppression généralisée contre les Albanais du Kosovo. Mais des documents allemands, fournis par le Ministère des Affaires étrangères aux tribunaux pour établir la validité de demandes d'asile – donc des documents non destinés aux médias –, montrent le contraire. En 1999, le quotidien marxiste *Die Junge Welt*² publie plusieurs de ces documents, dont nous ne citerons que deux:

Jugement du tribunal administratif de Bavière du 29 octobre 1998 (Az: 22 BA 94.34252): «[...] Il n'existe toujours pas un programme de persécution dirigé par l'Etat contre l'ensemble du groupe ethnique des Albanais.»

Renseignement fourni par le Ministère des Affaires étrangères au tribunal administratif de Trèves, le 12 janvier 1999 (Az: 514-516.80/32 426):

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

«[...] Une persécution politique explicitement liée à l'appartenance nationale de la population albanaise n'est pas constatée au Kosovo non plus.»

Alors que l'Etat serbe protège ses citoyens de toutes origines ethniques contre un groupe terroriste, les médias l'accusent de crimes contre sa population albanaise. En 1998, sous la pression de la communauté internationale, la Yougoslavie accepte la venue au Kosovo d'inspecteurs de l'OSCE. La mission s'interrompt après le fameux «massacre de Racak».

Le «massacre de Racak»

Le 15 janvier 1999, le village kosovar de Racak est pris d'assaut par la police serbe et l'armée yougoslave. Ces forces quittent le village en fin de journée. Le lendemain, une quarantaine d'Albanais y sont retrouvés morts. Immédiatement l'OTAN, relayée par les médias, accuse les Serbes d'avoir massacré des civils. Seuls des journalistes du *Monde*, qui se trouvent sur place au Kosovo, contestent cette version des faits. D'après eux, le village était occupé par l'UCK. Les «civils» sont des hommes en âge de combattre. *Pourquoi si peu de douilles autour des cadavres, aussi peu de sang dans ce chemin creux où vingt-trois personnes sont censées avoir été abattues à bout portant de plusieurs balles dans la tête?*³ La guérilla albanaise aurait-elle transformé une défaite militaire en victoire politique, en réussissant à diaboliser une fois de plus les Serbes?

Quelques jours plus tard, l'Union européenne mandate une équipe de médecins légistes finlandais pour enquêter sur l'affaire. Les résultats (peu médiatisés) de cette enquête confirment les soupçons des journalistes du *Monde*. Les cadavres de Racak ont reçu un nombre très variable de balles, provenant de directions multiples, traversant souvent le corps à l'horizontale. Les blessures entraînant la mort sont fort diverses selon les individus. Ce sont des blessures que l'on trouve habituellement sur des hommes tués dans différentes positions de combat (couché à terre pour tirer, etc.), et non sur les victimes d'une exécution. Nous encourageons les sceptiques à consulter le rapport de l'équipe finlandaise⁴.

Le «massacre de Racak» est donc un montage.

Si les Serbes avaient commis des massacres de civils, aurait-on eu besoin d'en monter un de toute pièces?

Dans le reste du Kosovo

Après la guerre, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) envoie dans la province des experts pour pratiquer des autopsies. Interrogé par le journal *El País*, l'inspecteur en chef de la police scientifique espagnole Juan Lopez Palafox explique: *Ils nous ont dit que nous allions dans la pire zone du Kosovo, que nous devions nous préparer à pratiquer plus de 2000 autopsies, que nous aurions du travail jusqu'à fin novembre; le résultat est bien différent: nous trouvons seulement 187 cadavres et nous sommes déjà de retour.* Ces experts ne découvrent que des tombes individuelles, pour la plupart tournées vers la Mecque. Aucune trace de meurtres de masse imputables aux Serbes⁵. En tout, les fouilles ordonnées par le TPIY ont révélé 2700 cadavres dans tout le Kosovo, *toutes origines ethniques et causes de décès*

*confondus*⁶. On est loin du demi million d'Albanais disparus évoqués par l'OTAN avant son attaque⁷!

Admettons qu'il y ait eu trois mille tués, et que, par absurde, ils soient tous albanais. Ce chiffre s'explique aisément par les combats, nombreux depuis 1996, entre la police et l'armée d'une part, et l'UCK d'autre part. Il faut en outre tenir compte des victimes des bombes de l'OTAN ainsi que des Albanais assassinés par l'UCK.

Rappelons, par exemple, comment l'ex-premier ministre kosovar Ramush Haradinaj vient d'être acquitté par le TPIY. Avec d'autres anciens commandants de la guérilla albanaise, il était accusé d'avoir torturé et exécuté des civils serbes et des opposants [albanais], rapporte *Le Monde* du 4 avril dernier: *Mais le procès de Haradinaj, qui s'était livré volontairement et avait été remis en liberté provisoire avec le droit de faire de la politique, a vite tourné court. Après la mort suspecte de neuf témoins de l'accusation, dont trois protégés et deux policiers, beaucoup ont préféré revenir sur leurs accusations.* Voilà comment le TPIY rend la justice!

Au total, les chiffres correspondent davantage à une guerre civile qu'à une épuration ethnique.

Il n'est guère étonnant qu'on n'ait pas trouvé de traces de massacres racistes commis par les Serbes puisque, comme nous l'avons vu, la Serbie ne revendique pas une idéologie raciste.

L'exode des Albanais du Kosovo

Entre 1998 et 1999, les combats entre l'UCK et les forces de police provoquent des déplacements temporaires de réfugiés au sein du Kosovo même ou de la Serbie. Cependant, en mars 1999, un exode soudain et massif jette des centaines de milliers d'Albanais sur les routes de la Macédoine et de l'Albanie.

Quelle en est la cause? L'OTAN accuse les Serbes de mener une campagne d'épuration ethnique. Ce motif, ainsi que l'échec – voulu par les Occidentaux – des négociations de Rambouillet, sont invoqués pour justifier le bombardement de la Yougoslavie dès le 24 mars 1999.

Cependant, on glane ici et là d'autres versions des événements. Fait troublant: en pleine guerre, de nombreux Albanais trouvent refuge à Belgrade. Un journaliste du *Daily Telegraph* visitant la capitale constate qu'il s'y trouve 200000 musulmans, dont 50000 Albanais⁸. Étonnant. Pourquoi des Albanais seraient-ils allés se jeter dans la gueule du loup? Selon *Le Temps* du 18 février 2008, *les premiers bombardements de l'OTAN sur les positions de l'armée serbe au Kosovo déclenchent un exode massif des Kosovars.* Ceux-ci ne fuyaient donc pas de prétendus crimes serbes?

Il faut ajouter un autre élément d'explication. Durant le procès de Milosevic à La Haye, deux Albanais ont témoigné du fait que l'UCK a ordonné à la population albanaise de quitter le Kosovo, dans le but de la victimiser aux yeux de l'opinion internationale. En particulier M. Muharem Ibraj a témoigné que les Albanais *avaient reçu l'ordre de l'UCK de quitter le village; (...) c'était vrai pour tous les villages*⁹.

Une journaliste du *Times*, Eve-Ann Prentice (par ailleurs fille d'un membre de la Chambre des Lords), a également témoigné de ce fait au pro-

cès Milosevic¹⁰. En interrogeant sur place la population albanaise, elle vit que celle-ci était terrorisée par l'UCK:

Q. Dans ces entretiens que vous avez eus avec des civils albanais, est-ce que vous n'avez jamais entendu dire quelque chose au sujet du comportement ou de l'attitude de l'UCK, qui aurait pu expliquer les raisons de leur départ, ou non?

R. Oui. On nous a dit, et ce, nombre de fois, et c'étaient des Albanais ordinaires, des civils, on leur avait dit que c'était leur obligation patriotique de partir parce que le monde entier les regardait. C'était la grande occasion qu'il devait saisir, l'occasion de faire en sorte que le Kosovo devienne partie d'Albanie, en fin de compte; que l'OTAN était prêt à arriver sur place, et que tous ceux qui n'allaient pas s'exiler n'apportaient pas leur soutien à la cause albanaise.

Lorsqu'il était au Kosovo, l'intellectuel français Régis Debray a lui aussi entendu parler de cet ordre de partir¹¹. Au surplus, si l'UCK terrorisait les Albanais et contrôlait leurs déplacements, comment croire les témoignages «d'atrocités serbes» recueillis par les journalistes dans les camps de réfugiés?

Ainsi donc, pour faire condamner les Serbes par l'opinion internationale, l'UCK a été jusqu'à jeter la population albanaise sur les routes! C'est dire le niveau de cynisme atteint par cette guérilla et ses protecteurs de l'OTAN, prêts à tout pour détruire la Serbie dans nos esprits avant de l'écraser militairement.

Dans un dernier article, nous montrerons qui avait intérêt à démembrer la Yougoslavie, puis la Serbie.

NICOLAS DE ARAUJO
DENIS RAMELET

¹ Isabelle Lasserre, «Le mouvement de résistance au pouvoir serbe menace de se radicaliser. Kosovo: l'armée de l'ombre», *Le Figaro*, 19/12/1997.

² «“Humanitaire Intervention”? Joseph Fischer hat gelogen», *Die Junge Welt*, N° 95, 24-25 avril 1999.

³ Christophe Chatelot, «Massacre du vendredi 15 janvier 1999. Les morts de Racak ont-ils vraiment été massacrés froidement?», *Le Monde*, 21/1/1999, p. 1.

⁴ J. Rainio, K. Lalu, A. Penttilä, «Independent forensic autopsies in an armed conflict: investigation of the victims from Racak, Kosovo», in *Forensic Science International*, 116 (2001), p. 171-185.

⁵ Pablo Ordaz, «Policías y forenses españolas no hallan pruebas de genocidio al norte de Kosovo; los presos de Istok fueron tiroteados tras el bombardeo de la Otan», *El País (Internacional)*, 23/9/1999, p. 6.

⁶ Jürgen Elsässer, *La RFA dans la guerre au Kosovo: chronique d'une manipulation*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 129 ss.

⁷ *Le Figaro*, 20.04.1999.

⁸ David Millward (correspondant à Belgrade), «Muslims seek a haven from hatred in Belgrade», *The Daily Telegraph*, 10/8/1999.

⁹ Session du 17/8/2005, p. 42719: www.un.org/icty/transf54/050817IT.htm (transcription en français).

¹⁰ Session du 3/2/2006, p. 47909: www.un.org/icty/transf54/060203IT.htm

¹¹ Régis Debray, «Lettre d'un voyageur au président de la République», *Le Monde*, 13/05/1999, p. 1.

NB: Les traductions sont des auteurs.

L'exception Lavaux

En 2007, Lavaux a été inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cet événement s'est accompagné de la publication d'un très beau livre: *Lavaux, vignoble en terrasses*¹. Une trentaine d'auteurs, tous spécialistes en leur domaine propre, ont collaboré à cet ouvrage très bien édité, qui rassemble à peu près tout ce qu'il est possible aujourd'hui de dire sur le sujet. Les illustrations sont également somptueuses, qu'il s'agisse des très nombreuses photos représentant le site lui-même, de véritables photos d'art, ou des reproductions de toiles de maîtres, les unes assez connues, d'autres un peu moins peut-être, comme ces deux toiles magnifiques d'Oskar Kokoschka, d'inspiration d'ailleurs assez différente. Mais on retrouve aussi Bocion, Auberjonois, Félix Vallotton, Alexandre Perrier, et naturellement le grand, le très grand Ferdinand Hodler. C'est chaque fois un aspect particulier du site qui nous est restitué, ou si l'on préfère une manière particulière de le sentir, d'entrer en résonance avec lui. Et toutes ces toiles nous font bien sûr aussi penser à Ramuz, à *Passage du poète*, entre autres, avec ses fines descriptions du lac et des vignes près d'Epesses.

En un sens, Lavaux est une métonymie du canton, c'est si l'on veut le canton en plus petit, non pas bien sûr à cause de sa configuration propre (elle, évidemment, très atypique) mais de sa beauté. Quelle splendeur! C'est ce que je me dis chaque fois que je m'y promène, d'Est en Ouest ou d'Ouest en Est, en montant ou en descendant, au minimum une fois par semaine. Oui, quel beau pays. Or, me

semble-t-il, on pourrait en dire autant d'autres régions du canton, à la limite, même, de toutes: de la Côte, par exemple, mais aussi du Gros-de-Vaud, de la région du pied du Jura, etc. Toutes ne sont-elles pas également belles, et même splendides? Oui, mais il y a Ramuz. Consciemment ou inconsciemment, nous sommes tous aujourd'hui encore marqués par Ramuz. Par Ramuz et par *Passage du poète*. De ce dernier livre, on dirait volontiers qu'il joue par rapport à Lavaux un rôle analogue à celui de *La Nouvelle Héloïse* par rapport au site de Clarens. L'exception Lavaux vient, je dirais, de là. Mais sait-on aussi que Ramuz avait originellement imaginé un autre cadre géographique pour *Passage du poète*: non pas Epesses, comme dans la version finale, mais Buchillon, semble-t-il? De même, Rousseau avait d'abord pensé à situer l'action de la *Nouvelle Héloïse* dans la région du Lac Majeur, aux îles Borromées. «Il me fallait un lac», dit-il dans les *Confessions*. Mais il renonça finalement au Lac Majeur pour lui préférer Clarens.

En 1977 déjà, la protection du site de Lavaux avait été inscrite dans la Constitution cantonale. Une plaque apposée en juillet 2007, non loin de Rivaz, nous rappelle cette date, en même temps que le nom de la personne qui avait permis au peuple de se prononcer sur cet objet: l'écologiste Franz Weber. On y lit ceci: «Depuis 1972, grâce à un travail acharné et persévérant, Franz Weber, avec le concours du peuple vaudois, a assuré la protection de ce merveilleux vignoble. Les vigneronnes de "Sauver Lavaux" lui of-

frent symboliquement cette vigne en signe de reconnaissance.» Fallait-il aller plus loin encore? En elle-même, l'UNESCO ne me gêne en rien, je suis même plutôt content de la voir s'intéresser, comme elle le fait, à Lavaux. Certaines formulations n'en sont pas moins gênantes, par exemple quand on lit que la Commission intercommunale CIL-UNESCO, instituée dans le cadre de la démarche visant à inscrire Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO, définit son action comme se structurant, entre autres, sur le principe visant à «définir le système de surveillance, de suivi réactif, de coordination et d'information»². Personnellement, je n'aime guère les systèmes de surveillance, même et y compris quand c'est pour la bonne cause. Il en va de même du suivi réactif. On sait très bien d'où viennent de telles expressions et à quel domaine, originellement, elles s'appliquent (et continuent d'ailleurs de s'appliquer).

Mais revenons-en au débat de fond, celui portant sur la protection des sites et des paysages. Il est légitime et même nécessaire, me semble-t-il, que l'Etat se préoccupe de ces choses; elles s'intègrent étroitement à l'idée qu'on peut se faire du bien commun, en son acception essentielle. Je ne sépare pas ici le bien du beau. Mais une question se pose, que les remarques qui précèdent ont dans une certaine mesure préparée: pourquoi l'exception Lavaux? Au nom de quoi? Lavaux est objectivement beau, personne ne dira le contraire, mais je ne dirais pas qu'il soit unique en son genre. Si nous le disons,

c'est Ramuz qui nous le fait dire! C'est lui qui ajoute ce petit plus (ou ce grand plus) nous faisant dire que Lavaux est non seulement beau, mais sans équivalent ou unique en son genre. Or Ramuz lui-même, il faut ici le rappeler, s'est très équitablement partagé entre toutes les régions du canton. *Aimé Pache, peintre vaudois* nous parle par exemple de la région de Morges, elle aussi très belle. Je ne dirais pas qu'il faudrait la mettre sous cloche. Mais je ne vois non plus pas au nom de quoi le site de Lavaux serait protégé par la constitution cantonale et non cette région-là aussi (elle ou d'autres régions encore du canton, toutes, peu ou prou, à un titre ou à un autre, menacées par l'enlaidissement général). Il est évidemment trop tard aujourd'hui pour «sauver l'Ouest lausannois», ce n'est pas ce que je demande. Mais on pourrait au moins essayer de limiter les dégâts. Au début du XX^e siècle encore, l'Ouest lausannois (Cheseaux, Crissier, Bussigny, etc.) était une très belle région, l'iconographie de l'époque en témoigne.

Bref, il ne faudrait pas que l'exception Lavaux devienne un alibi pour négliger ce qui se passe ailleurs dans le canton, ou, pire encore, s'en laver les mains.

ERIC WERNER

¹ Favre, 2007, 247 pages.

² Doris Jakubec, Notice à *Passage du poète*, in Editions des romans de Ramuz (Pléiade), Gallimard, 2006, t. II, p. 1542.

³ *Lavaux, vignoble en terrasses*, op. cit., p. 228.

Revue de presse

Décus?

Dans *Le Nouvelliste* du 2 mai («La droite unie»), M. Pascal Décaillet exprime sa déception suite à l'éviction du conseiller fédéral Blocher:

[...] L'effet dévastateur du 12 décembre 2007, c'est qu'il a pulvérisé, en les renvoyant aux calendes grecques, les espoirs d'union d'une bonne partie de la droite suisse auxquels le verdict électoral du 21 octobre aurait pu, pour la première fois depuis longtemps, donner des chances. Largement majoritaire, dans le pays, sur le plan sociologique, et même électoral d'ailleurs, la famille de pensée qui privilégie l'individu sur les structures, la concurrence sur la protectionnisme, le mérite et l'effort sur l'assistanat, ne donne d'autre spectacle, depuis bientôt cinq mois, que l'état de ses divisions.

C'est infiniment regrettable: la Suisse a besoin de réformes; elle se passerait sans problème des chamailleries de chefs de partis. [...]

Nous comprenons la déception du démocrate qu'est M. Décaillet. Nous qui n'avons pas d'illusions sur la démocratie partisane savons que les calculs électoraux joints aux ambitions personnelles font habituellement corps avec le régime. C'est pourquoi nous ne nous étonnons pas et ne sommes pas déçus.

E. J.

Commémoration de mai 68

Manifestement, elle agace M. Michel Audétat («Commémorité: Mai 68 est un ectoplasme», *L'Hebdo* du 30 avril):

Le joli mois de mai n'a pas encore débuté, et déjà l'on crie grâce! Enseveli sous l'avalanche éditoriale, bombardé de dossiers et de numéros spéciaux, assommé à coups de débats, de documentaires ou de témoignages. [...]

On a parfois observé que le récit des événements aime se couler dans les formes de la dramaturgie classique. Unité de temps: un mois. Unité de lieu:

Paris. Unité d'action: l'affrontement entre un ordre vermoulu et le désir de s'en émanciper. C'est une forme épurée qui convient au mythe, dans laquelle Mai 68 se trouve parfaitement à son aise.

A l'intérieur de ce cadre, chacun glisse le mai qui lui plaît. Le mai étudiant qui enflamma la rue Gay-Lussac. Le mai ouvrier qui déclancha une grève générale et déboucha sur les accords de Grenelle. Le mai gauchiste qui redonna une vigueur nouvelle au marxisme révolutionnaire. Le mai libéral qui favorisa l'émergence d'un individu flexible, décomplexé et formaté pour le capitalisme moderne. Le mai libidinal qui entendait «jouir sans entraves». Le mai hyperindividualiste et victimaire de celui qui écrivit sur un mur: «Qui-conque n'est pas moi est un agent de répression à mon égard.» [...]

Il entre dans ces commémorations la niaiserie sucrée de certains contes pour enfants. Et c'est cela qu'il faudra supporter aussi en attendant que l'Euro 2008, en juin, vienne siffler la fin du culte soixante-huitard. [...]

Si mai 68 n'a guère modifié les institutions politiques, il a cependant permis à l'idéologie révolutionnaire de s'attaquer aux mœurs encore largement inspirées par le droit naturel et la foi chrétienne. On en paie aujourd'hui le prix. Donc rien à fêter à notre avis. Et pour rejoindre M. Audétat, disons que pour une fois le foot aura du bon.

E. J.

Epouvantail politique

Sous le titre «A quand le chèque scolaire?», Marie-Hélène Miauton livre, dans *Le Temps* du 2 mai, un vigoureux plaidoyer pour cette pratique:

«Le principe de base est simple. On calcule en Suisse qu'un élève coûte 11000.- en primaire et 15000.- au secondaire. Les parents peuvent opter pour le privé, et l'Etat rétrocède alors cette somme à l'établissement de leur choix. Si l'écolage coûte plus cher, ils versent évidemment la différence. Les écoles privées

auraient le choix d'adhérer ou non au principe, mais celles qui le feraient devraient être préalablement agréées. En effet, un contrôle de l'Etat reste évidemment indispensable pour garantir l'éten-due et la qualité de l'enseignement.

Mais, attention, il ne faut pas que cette accréditation devienne le prétexte à une masse de directives liberticides, vidant l'exercice de tout son sens [...].

L'idée du chèque scolaire semble si évidente qu'on se demande pourquoi il n'a pas encore été introduit dans au moins un des 26 systèmes cantonaux que connaît la Suisse, alors que plusieurs pays s'y sont mis, dont la Finlande qui sort en tête de l'étude PISA! Il faut dire

que ce projet déplaît souverainement aux milieux de l'enseignement et aux politiques qui en ont la charge. Ils arguent que l'instruction est une tâche sacrée de l'Etat, confondant le devoir de s'assurer que chacun puisse y accéder sans discrimination et le fait de la diffuser lui-même.

[...] les opposants au chèque scolaire en Suisse affirment qu'il mènera à la faillite de l'école publique, crainte surprenante puisqu'ils jugent par ailleurs qu'elle confine à l'excellence.»

Il n'est pas interdit d'espérer que le peuple vaudois aura une fois le courage de bousculer les raideurs dogmatiques de ses gouvernants.

Ph. R.

Le Coin du Ronchon

Juste un peu trop

En ce début de printemps où il fait beau, où les oiseaux chantent et où les gens sont contents – quelle horreur! –, les sujets de râlerie ne manquent pas. Pourtant, aucun ne parvient à nous convaincre aujourd'hui de son opportunité – mot dont le lecteur se souviendra opportunément qu'il n'est pas un synonyme d'«occasion».

On pourrait par exemple écrire sur l'*Eurofoot*; mais on a le sentiment qu'il y a juste un peu trop de monde qui commence à en parler pour que l'on puisse en dire quelque chose d'original. On pourrait écrire sur les manifestations du 1^{er} mai; mais à part relever qu'à Lausanne, où la police est dirigée par un édile communiste, seuls six casseurs ont été interpellés, contre plus de trois cents à Zurich, on ne voit pas bien comment développer ce thème: c'est juste la même chose chaque année. On pourrait reprendre le sujet des ours, mais on en a déjà parlé et cela devient juste un peu dangereux – non pas à cause des ours mangeurs d'hommes mais à cause des écologistes vengeurs d'ours.

On pourrait parler du *War Requiem* de Benjamin Britten donné récemment à la cathédrale de Lausanne, qui était juste un peu long mais finalement trop harmonieux pour qu'on en dise du mal ici. On pourrait enfin évoquer une nouvelle fois l'inférial site internet *Facebook*, dans lequel même les meilleurs finissent par sombrer; mais peut-être n'est-ce juste pas le moment?

Puisqu'aucun de ces sujets n'emporte l'adhésion, nous consacrerons donc le dernier paragraphe de cette chronique à protester contre l'usage récemment remarqué, probablement abusif – encore qu'on n'en trouve aucune condamnation dans les dictionnaires –, certes amusant mais néanmoins souvent excessif, voire inopportun, du mot «juste» dans le sens adverbial de «vraiment» ou «complètement», habitude particulièrement prononcée chez nos amis genevois. A défaut de pouvoir affirmer que c'est «juste tout faux», nous n'en pensons pas moins que c'est juste un peu trop.

LE RONCHON